L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS MARDI MATIN, 11 JANVIER 1876. 49me Année.

DUFOUR & LIBERT, PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI MATIN, 11 JANVIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par R. M. & B. J. Montgomery au No 100 rue du Canal, grande vente de faillite.

Par O. Valeton, au poteau 22, 1er district—foin!

Par Hofman, Marks & Co., au No 33 de la rue des Magasins—bottes, souliers & brodequins.

Par Vincent & Co., au No 61 et 63 de la rue de la Douane,—habillements, lingerie, marchandises sèches, étrangères et américaines.

Par D. E. Murphy & Son, sur la Levée, au pied de la rue Julia—foin.

Foin.—Voir l'annonce d'encan de D. E. Murphy & Son.

Achetez vos bonbons fins à 75 cents la livre : vos fruits cristalisés à 60 cents la livre chez Adolphe Lemanne, rue de Chartres, 207 entre Dumaine et Ste-Anne. Voyez l'annonce.

SPECTACLES.

Mardi, 11 janvier 1876.

ACADEMIE—1776, ou il y a cent ans drame.
VARIETES—The Geneva Cross.
ST-CHARLES—Zoé et Ben De Bar.

Les points noirs à l'Orient et à l'Occident.

On rapporte que lord Palmerston, parlant de la question des duchés danois, disait qu'il n'y avait eu que deux hommes en Europe qui y eussent compris quelque chose ; l'un d'eux était mort et l'autre qui était lord Palmerston lui-même, se déclarait hors d'état de la faire comprendre à un troisième.

Nous aurons attentivement, jour par jour, les dépêches relatives à la question d'Orient et à la question cubaine, mais malgré la longue habitude que nous avons de démêler le vrai du faux au milieu des obscurités et des contradictions qui fourmillent dans les nouvelles télégraphiques, nous nous déclarons, comme lord Palmerston, hors d'état de faire comprendre à nos lecteurs l'état actuel de ces deux questions.

On nous promet pour cette semaine, le message annoncé du président Grant sur les affaires de Cuba ; ce message sera sentre-t-on, accompagné de la communication de tous les documents relatifs aux négociations avec l'Espagne.

Il faut attendre, croyons-nous, ces documents, pour savoir à quoi s'en tenir sur le caractère des négociations, car chaque fois qu'une dépêche a prétendu donner le sens des notes du gouvernement américain adressées soit à l'Espagne, soit aux puissances européennes, cette dépêche n'a jamais manqué d'être démentie par un télégramme subséquent. Mêmes contradictions en ce qui concerne l'accueil fait à ces notes par les puissances qui les avaient reçues.

Les journaux espagnols de Cuba traitent le très haut la prétention des Etats-Unis d'intervenir dans leurs affaires et les envois de renforts à Cuba, la commande de canons Krupp de 11 pouces et la nomination de Novellar comme capitaine-général, ne semblent nullement indiquer que le gouvernement de Madrid soit disposé à céder aux exigences de celui de Washington.

Tandis que les journaux de l'opposition et notamment le *Sun*, de New York, n'hésitent pas à considérer une guerre avec l'Espagne comme devant être la conséquence des négociations et comme rentrant dans les plans de Grant, les organes de l'Administration s'efforcent de combattre cette croyance et soutiennent que la politique de Grant n'a d'autre objet que d'arriver à la pacification de l'île.

Mais la question est trop compliquée pour être facilement résolue. Les Cubains insurgés déclarent que toutes les réformes promises par l'Espagne ne les satisferont pas et qu'ils ne déposeront pas les armes à moins d'être indépendants. Voici d'un autre côté, la substance d'une déclaration de Mr Adlams, le principal représentant de l'insurrection cubaine à New York, déclaration publiée par le *World* :

M. Aldama nous dit virtuellement que les révolutionnaires cubains préféreraient la ruine de l'île au salut qu'elle devrait à une intervention américaine ; il déclare que cette intervention, entre l'indépendance absolue de Cuba ne satisfera le parti au nom duquel il parle. En d'autres mots, M. Aldama refuse à notre pays le droit de mettre la question cubaine à un autre point de vue que celui de l'intérêt exclusif des Cubains.

N'y a-t-il pas une analogie frappante entre la situation des révoltés cubains et celle des insurgés de l'Herzégovine et de la Bosnie ? Le gouvernement turc comme le gouvernement espagnol, veut bien promettre des réformes aux insurgés, si ceux-ci déposent les armes et reconnaissent son autorité, mais il se refuse à accepter une médiation ou une intervention, tandisque, de leur côté, les insurgés ne veulent pas déposer les armes et déclarent qu'ils ne se contenteront de rien moins que l'indépendance.

Ce que nous connaissons de la tournure des négociations pourraient bien faire indiquer qu'il a pris vis-à-vis de l'Espagne l'attitude adoptée par l'Autriche à l'égard de la Turquie. Il sera curieux de voir, par la comparaison des deux dossiers diplomatiques, jusqu'à quel point l'analogie aura été poussée.

Les raisons déjà invoquées par Grant dans son message annuel, en faveur d'une intervention ou d'une médiation à Cuba, sont tirées des intérêts des puissances étrangères, intérêts que compromettrait une prolongation de la lutte. N'ayant pas à alléguer comme l'Autriche, la protection due, aux chrétiens de la Turquie par les nations chrétiennes, Grant invoque un sentiment humanitaire analogue, la suppression de l'esclavage.

De même que l'Autriche a soumis son programme à l'approbation des grandes puissances européennes, Grant a envoyé le sien aux mêmes puissances ou au moins à toutes celles qui ont des intérêts dans le Nouveau Monde.

La note de l'Autriche n'attend plus que l'approbation de la France et de l'Angleterre pour être présentée comme un ultimatum à la Turquie et déjà on annonce que 40,000 soldats autrichiens vont envahir, ou occuper si on veut, la Bosnie, pour imposer aux combattants la loi des médiateurs.

Et c'est le moment où la crise en Orient va arriver à son apogée, que Grant saisit pour présenter au Congrès le message qui va provoquer une solution de la question cubaine ou peut-être une rupture entre les Etats-Unis et l'Espagne.

Nous ne savons rien de positif encore sur la manière dont les gouvernements européens ont accueilli la note américaine, qui a dû leur faire l'effet d'un pastiche de la note autrichienne. A notre avis, ils n'ont pas dû en être satisfaits, car ils y auront vu un parti pris de la part du cabinet de Washington, de mettre à profit les embarras très graves dans lesquels la diplomatie européenne se trouve engagée par la question d'Orient, pour obtenir carte blanche dans la médiation ou l'intervention entre l'Espagne et Cuba.

La coïncidence des deux situations fait que l'Europe ne peut demander aux Etats-Unis de quel droit ils veulent intervenir à Cuba, par eux-ci répondraient immédiatement du même droit que l'Europe intervient en Turquie.

Maintenant, la guerre est-elle inévitable en Europe comme le croit le *Times*, de New York, c'est ce que l'événement seul nous fera savoir. Mais, nous croyons que, si l'accord des puissances parvient à éviter la guerre en Orient, cette circonstance empêchera également une rupture ouverte entre les Etats-Unis et l'Espagne, en permettant à la diplomatie européenne de s'interposer à temps.

Il est un fait incontestable, que les plus belles chaussures se vendent au MAGASIN ROUGE, coin Royale et Dumaine.

Grand sacrifice. Voici les fêtes, ceux qui désirent se coiffer devront s'adresser au Robt. E. Lee qui a réduit ses prix.

COMMERCE DIRECT AVEC L'AMÉRIQUE DU SUD.—Nous avons reçu une brochure circulaire de MM. A. E. Miller & Co., agents de la ligne projetée de vapeurs entre la Nouvelle-Orléans et Rio de Janeiro. Cette brochure expose les avantages de l'établissement de communications directes entre notre port et les divers marchés que désservirait la ligne, et renferme les statistiques et informations désirables sur le sujet. Ce que la compagnie demande aux négociants de notre place est de fournir le fret du premier steamer par des engagements pris à l'avance. Nous espérons que la proposition sera favorablement accueillie dans nos cercles commerciaux.

TRAITÉ SUR LES SAISIES.—Mr B. Bloomfield & Cie, rue de Chartres 47, entre les rues Douane et Bienville, annoncent, ainsi qu'on le verra plus loin, qu'ils publieront dans quelques jours un traité sur les saisies par K. A. Cross, du barreau d'Est-Feliciana. Cet ouvrage est considéré comme excellent par d'habiles juristes et nous le recommandons aux avocats consultants et plaidants.

COMPAGNIE D'ASSURANCE HOPE.—Nous publions aujourd'hui dans nos colonnes, le 18e bilan annuel de cette compagnie. On verra que ses opérations, pendant le cours de l'année 1875, ont été très satisfaisantes puisqu'elles se soldent par un bénéfice de plus de SOIXANTE MILLE piastres. La direction a mis en réserve la plus grande partie de cette somme pour faire face aux risques non expirés et pour couvrir la dépréciation sur l'actif, et elle a déclaré un dividende de DIX pour cent au comptant sur le capital de la Compagnie. On verra par le détail de l'actif s'élevant à $260,030 00, que la situation est très solidement établie et que les assurés ne sauraient désirer de meilleures garanties. La compagnie du *Hope* a pour président Mr Henry Peychaud et pour secrétaire Mr Louis Barnett, dont l'expérience et les capacités ont certainement contribué au résultat heureux des opérations de l'année écoulée.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—Le drame militaire "*The Geneva Cross*" a été représenté hier soir, pour la première fois cette année, et a été pour son principal interprète et son auteur en même temps, Mr Geo. F. Rowe, l'occasion d'un brillant succès.

Cette œuvre écrite peu de temps après la dernière guerre franco-prussienne, rappelle des épisodes pleins d'intérêt, et nous croyons que ses représentations seront aussi bien suivies ici, qu'elles l'ont été à New York.

Ce soir, même spectacle.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—La vogue du comédien Locke est en raison inverse de la température : tandis que le thermoscope marque une baisse dans la température, le vogueoscope—la boîte du portier,—marque une hausse dans l'auditoire. Le drame révolutionnaire "1776" renferme des incidents qui éveillent dans tout cœur américain des souvenirs que le temps n'effacera jamais. Certaines scènes historiques sont représentées dans toute leur réalité et reportent le spectateur à une époque qu'il ne connaît que par l'histoire, mais qu'il sait avoir servi à illustrer ses ancêtres.

Ce soir, troisième représentation de "1776".

THÉATRE ST-CHARLES.—"The Flying Dutchman" a permis, hier soir, à Mlle Zoé, de faire apprécier son talent versatile et a servi à un rôle de la scène Mr. Ben DaBar à faire sa rentrée en scène. Pendant la semaine actuelle qui est la dernière de l'engagement de Mlle Zoé, plusieurs comédies nouvelles du genre du "Flying Dutchman," seront interprétées. Avis donc aux amateurs de spectacles amusants.

Si vous désirez être bien coiffé et à bon marché, vous et vos enfants, allez au Robt. E. Lee, coin St-Louis et Royale et coin Bourbon et Canal.

Le MAGASIN ROUGE, coin Royale et Dumaine, vient de recevoir à l'occasion des fêtes, un bel assortiment de chaussures pour hommes, femmes et enfants. Tout le monde est invité à aller les examiner.

LES DEUX DERNIERS INAMOVIBLES.—Voici le résultat du 11e tour de scrutin, par lequel ont été élus les deux derniers des 75 sénateurs inamovibles, dans la séance du 21 décembre :

Nombre des votants	610
Bulletins nuls	2
Majorité absolue	305
Ont obtenu :	
MM. l'amiral de Montaignac	323 voix
le marquis de Malville	310 ..

Le marquis de Malville n'est nullement parent de M. Léon de Malleville, ancien ministre, également élu sénateur inamovible il y a quelques jours.

Le marquis de Malville, député de la Dordogne, a été pair de France sous la monarchie de Juillet, en même temps qu'il était conseiller à la cour d'appel de Paris.

C'est la deuxième fois qu'il lui arrive dans sa vie d'être nommé membre *inamovible* d'une Chambre haute.

UN NAUFRAGE : 73 VICTIMES.—Il n'est guère possible aujourd'hui de douter de la perte du bateau les *Sept-Frères*, de Saint-Malo, dont on n'a pas de nouvelles depuis plus de deux mois.

Au milieu de cette affreuse tourmente de la fin de septembre, qui a duré deux ou trois jours, et qui a dû être fatale à bien d'autres navires, on suppose que les *Sept-Frères*, fuyant devant le vent en tenant la cape, à 100 ou 200 lieues de la côte, aura heurté, par une nuit obscure (il n'y avait plus de lune) contre une des nombreuses glaces errantes dans ces parages, et que la violence du choc aura causé le sinistre.

C'est l'explication la plus plausible qui puisse être donnée de ce sinistre, aujourd'hui trop certain.

Ce navire aura eu le sort de l'*Emilie*, de Paimpol, dont on n'a jamais eu de nouvelles depuis vingt-huit ans.

Cette perte, qui fait 73 victimes, jette dans la désolation la plupart des communes du littoral, depuis Pornic jusqu'à Paimpol.

On compte, au nombre des victimes de ce sinistre, 32 pères de famille, dont la plupart sont d'Etables (Côtes-du-Nord).

INCENDIE DE LA GARE DE MÉDOC A BORDEAUX.—Nous lisons dans la *Patrie* du 22 décembre :

Nous recevons de Bordeaux la dépêche télégraphique suivante :

"A 3 h. la gare de Médoc est incendiée ; le feu a pris à six heures ; tout était brûlé à huit heures. La gare de la grande vitesse, la salle d'attente, la salle des bagages, les bureaux du commissaire, de l'ingénieur et du chef de gare sont détruits.

"Le feu a pris dans le bureau de l'octroi. Le bureau de l'exploitation est sauvé. La gare était construite en sapin."

MORT DANS UNE CAGE D'HORLOGE.—Les personnes qui sont sujettes aux cauchemars savent que l'un des plus affreux, et qui est cependant fort commun, c'est de se figurer que l'on est dans un tuyau étroit et sans fin, et d'où les plus grands efforts pour en sortir restent sans résultat favorable. Ce supplice, imaginaire pour le plus grand nombre, est devenu, hier, une réalité pour le sieur Artavise, concierge à l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

Cet individu, âgé de quarante et un ans, était occupé à remonter l'horloge de la dite église, lorsque, s'étant penché sur l'ouverture de la boîte par où descendent les poids, ce malheureux, frappé subitement, croit-on d'une attaque, est tombé dans cette boîte la tête en bas, et ainsi descendu peu à peu, en se débattant, de la hauteur d'un cinquième étage. Ce qu'il y a de plus affreux, c'est que les cris de ce malheureux n'ont pas été entendus, et que ce n'est que quelque temps après qu'on l'a trouvé mort.

Les chapeaux se donnent pour presque rien au magasin du Robt. E. Lee, coin Royale et St-Louis et coin Canal et Bourbon.

Comment le sang se filtre.—Quand le sang contient les éléments acres qui produisent le rhumatisme, la goutte et d'autres désordres, les reins doivent, car c'est leur mission, rejeter ils sont leur passage, ces impuretés dangereuses. Quand ils ne le font pas ils peuvent être forcés à remplir leurs devoirs, et le sang est entièrement épuré par cette admirable inactivité corrective et organique, les "Kosteiter's Stomach Bitters." Non-seulement la torpeur des reins est surmontée par l'action des amers, mais encore la digestion est facilitée, les tendances bilieuses sont dissipées et les intestins stimulés à remplir les fonctions qui, en connexion avec celles des reins, tendent à affranchir le système des impuretés dont le maintien est si préjudiciable à la santé.

Législature de la Louisiane.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS,
Lundi, 10 janvier 1876.

La séance est ouverte à midi : L'appel nominal constate la présence de 95 représentants. Le speaker Estilette est au fauteuil.

Sur la proposition de Mr Wiltz, la Chambre procède à l'élection d'un comnis aux minutes. Mr J. R. Coleman, de Plaisance, est nommé sans opposition.

Le speaker désigne pour composer le comité du Recensement MM. Jeffries, de Rapides ; Walker, d'Orléans ; Carmouche, de St-Landry ; Hahn, de St-Charles ; Young, de Claiborne ; Demas, de St-Jean-Baptiste.

Ce comité est nommé en vertu de la résolution suivante :

"Résolu que le speaker de la Chambre soit requis de nommer un comité de sept membres pour examiner le Rapport du Enregistreur des votants de l'Etat, renfermant le Recensement de 1875, et soumettre à la Chambre, dès qu'il le pourra, le résultat de ses investigations."

Mr Hélion se refuse à faire partie du comité. Il ne voit pas comment la Chambre peut réviser un recensement de l'Etat. La mesure, dit-il, n'a qu'un but politique : les démocrates voudraient gagner des représentants et en faire perdre aux républicains.

Mr Baker, de Bossier, est désigné pour faire partie du comité à la place de Mr Hahn.

Une résolution conjointe priant le gouvernement fédéral de se charger des levées, est lue deux fois et référée au comité des terres et levées.

M. Pepoe présente un bill pour allouer immédiatement $10,000 à l'asile des aliénés de Jackson.

Le bill subit une première lecture, et la proposition ayant été faite de procéder à la seconde, M. Dewees prend la parole contre le projet de loi.

M. Morrill lui répond et une longue discussion s'engage entre eux.

M. Hahn adjure la Chambre de voter le bill. L'hospice des aliénés est, dit-il, dans la plus triste position. On y manque de vêtements, de nourriture, de combustible. La Législature avait alloué les fonds nécessaires au maintien de l'asile, mais ils ont été gaspillés et l'établissement reste sans ressources. L'administration républicaine de cet Etat est responsable de cet état de choses : les républicains de la Chambre doivent donc s'empresser de réparer le mal qui a été fait.

M. Demas désire savoir si la nouvelle allocation ne sera pas gaspillée comme la première.

M. Hahn répond que le bureau des administrateurs qui a gaspillé les fonds a été révoqué et que le bureau actuel se compose d'hommes dont l'intégrité n'a jamais été suspectée.

M. Demas : Alors l'ancien bureau se composait de voleurs, et le bureau actuel ne renferme que des gens honnêtes.

M. Pepoe : Je ne dis pas que l'ancien Bureau se composait de voleurs ; je dis qu'il a très mal administré.

Le bill est la une seconde fois et référé au comité sur les institutions publiques et charitables.

M. Mitchell demande la prise en considération de la résolution de M. Levisee portant que les frais de route extraordinaires (extra mileage) des représentants seta rapportés, et qu'ils ne reçoivent leur traitement (per diem) que pour les jours où ils auront siégé. M. Mitchell dit qu'il se propose de remplacer cette résolution par une autre dont il fait passer le texte au greffier qui en donne lecture.

La première partie de la nouvelle résolution porte qu'il sera déduit du traitement et des frais de route des représentants qui ont logé dans la Maison d'Etat pendant l'année, le loyer payé ordinairement pour "des appartements de première classe."

M. Levisee étant un des membres qui avaient leur logement dans la Maison d'Etat, et ce fait étant connu de la Chambre, une explication de sa part à accueillir la lecture de cette partie de la résolution.

La seconde partie de la résolution porte qu'aucun représentant ne touchera de traitement ni de frais de route qui aura déclaré sous serment, tout en restant dans la Chambre, qu'il sait qu'il n'a jamais été élu par le peuple comme représentant.

(Cette déclaration a été faite par M. Levisee devant le comité congression-nel.)

Sensation.

M. Levisee s'étant remis du trouble que ce double coup de boutoir lui avait occasionné, répond que son seul souci était de pousser à l'économie. Il reconnait en effet avoir logé dans la maison d'Etat, mais il ne voit pas ce qu'il y a de mal à cela : il est prêt, d'ailleurs, à payer quand on le voudra le loyer qu'on exigera de lui. Quant à sa déclaration devant le comité congressionnel, il espère qu'on ne le forcera pas d'aborder ce chapitre, mais il aurait alors beaucoup à dire au sujet de la Ligue Blanche.

Une voix : Eh bien ! dites-tout ce que vous savez.

M. Levisee répond qu'il n'en fera rien pour le moment. Il se bornera à dire que la Ligue Blanche était une organisation criminelle au premier chef dont le seul but était de dénaturer par la fraude et la violence l'élection populaire.

M. Hammond rappelle M. Levisee à l'ordre.

M. O'Connor Powers, le membre irlandais du Parlement, entre à ce moment dans l'enceinte de la Chambre, accompagné du Rév. Père Kenny, de l'Eglise St. Jean-Baptiste, et de plusieurs autres citoyens. Le speaker l'invite à prendre place sur un fauteuil à côté de lui.

M. Levisee reprenant la parole, dit que la Ligue Blanche avait supprimé la violence, la fraude et que, sans l'aide du Returning Board, il eut été éliminé comme d'autres. Il propose de déposer sur le bureau la résolution de M. Mitchell.

Le speaker fait observer que le chiffre du traitement et des frais de route des législateurs est fixé par la Constitution, et que pour le modifier il faudrait amender la Constitution. La résolution de M. Levisee ne saurait donc être l'objet d'un vote.

M. Levisee proteste, mais il se rallie enfin à la décision du speaker, après que M. Sartain lui ent fait observer qu'il lui était parfaitement loisible, à lui M. Levisee, de renoncer à une partie de son traitement mais qu'il n'avait pas le droit d'en dispouiller ses collègues.

Nombre de bills sont annoncés comme devant être sous peu présentés.

E. FRANGEUL.

Paris, 10 janvier 1876.

CHRONIQUE DE LA VILLE.
A la Quatrième Page.

LE SAUVETAGE DE "L'AMERIQUE."

Le rapport du capitaine Frangeul, commandant de la *Ville de Brest*, expédiée au secours du paquebot-poste français *Amérique*, est conçu en ces termes :

Je suis parti de Queenstown le 3 décembre, à neuf heures du soir, pour aller à la recherche de l'*Amérique*, restée en pleine mer, par suite de la rupture de son arbre de couche. J'avais, au départ, 1,200 tonnes de charbon et des approvisionnements pour un mois pour les deux paquebots.

Le 4 et le 5, je passai mon temps à questionner les navires que je rencontrai, tout en suivant avec une vitesse de 11 nœuds à l'heure le 50e parallèle sur lequel le capitaine de l'*Amérique* devait se maintenir autant qu'il lui serait possible, avec un bâtiment qui n'avait qu'une voilure auxiliaire.

Le 5, à cinq heures du soir, après avoir vainement raisonné de vive voix avec plusieurs bâtiments, j'avais acquis la certitude que notre paquebot ne pouvait être que plus avant dans l'ouest, car, depuis plusieurs jours, les bâtiments n'avaient eu que des vents d'est, variables de l'est au nord-est.

A six heures du soir, me trouvant par 49 degrés 48 minutes de latitude nord, je me décidai à reprendre au plus vite le parallèle de 50 degrés, car je présumais que nous devions rencontrer l'*Amérique* dans la nuit ou dans la journée du 6, s'il avait pu se maintenir dans la position qui avait été indiquée.

Ordre avait été donné de lancer des fusées d'heure en heure pour attirer l'attention des bâtiments qu'une trop grande distance aurait pu nous empêcher d'apercevoir.

Le 5, à cinq heures du soir, la vigie signalait un bâtiment qui portait des feux de position extra-réglementaires.

Nous fîmes les signaux réglementaires auxquels il répondit de suite

A onze heures et demie, nous arrivions l'*Amérique*, près de laquelle nous vinmes nous placer pour lui donner des vivres, opération qui commença immédiatement.

La vent qui soufflait rapidement et qui soulevait déjà une mer assez forte, vint interrompre le transbordement, et un fils boat dût passer la nuit sous le vent de l'*Amérique*, car il craignait de ne pouvoir regagner le bord dans l'obscurité.

Le 6, à sept heures du matin, quoique la mer fut déjà grosse, je donnai la remorque à l'*Amérique*, mais cette remorque ne rompit sous le seul effort des deux bâtiments se séparant par le fait d'une dérive inégale.

Les vents devenaient violents et la mer très grosse.

Nous nous séparâmes et mîmes en cape pour ramasser nos débris.

Le temps s'étant amélioré, le 8 au matin, je renouvelai mes tentatives de remorque, et cette fois je donnai à l'*Amérique*, toujours avec grosse mer, un grelin et une chaine de 287 brasses.

Mais ces nouvelles remorques se rompirent comme des cassées au premier effort que fit mon bâtiment pour mettre cette masse énorme en mouvement ; l'*Amérique* pesait 7,000 tonnes.

Pendant que je ramassais mes débris, le temps redevint tout à fait mauvais, et nous dûmes reprendre la cape, comme nous l'avions fait pendant deux jours.

Du 8 au 10, nous n'avons pas revu l'*Amérique* de vue, pendant un seul instant, mais cette surveillance nous a causé les journées les plus fatigues, et le bâtiment, chaudières et autres engagements intérieurs, ont beaucoup souffert par des roulis désordonnés que nous imprimait une grosse mer que nous ne recevions par le travers.

Le 12, au matin, le temps s'étant amélioré, nous convinmes, le capitaine de l'*Amérique* et moi, de transborder les passagers en cas de nouveaux mauvais temps, et à neuf heures, nous commencions 91 personnes, femmes, enfants, vieillards, sans qu'un passent une seule égratignure.

A onze heures, nous donnâmes quelques tirs sur la l'*Amérique*, et, à midi, nous lui envoyâmes nos remorques, qui, cette fois, consistaient en nos chaines de bossoir, comme dernière ressource.

A deux heures nous faisions petite route, avec 120 brasses de chaine de tonée, évitant de prendre la mer debout, pour ne pas fatiguer les remorques, car il y avait encore une houle énorme.

Le 12, le mauvais temps revint et nous essayâmes, le 14, de caper avec l'*Amérique*. Les bâtiments avaient des mouvements désordonnés, ainsi attestés l'un à l'autre : aussi ces vingt-quatre heures nous ont elles occasionné des souffrances considérables.

Du 14 au 19, jour de notre entrée à Queenstown, les vents ont toujours été de la partie du sud-est au sud-ouest, la mer grosse à la houle, et c'est avec bien de la peine que nous avons gagné la terre d'Irlande, que nous avons reconnue le 18, à deux heures du matin.

Nous avons pris le pilote à Gally-Head, et le 18, à six heures du soir, nous vinmes mouiller sur rade de Queenstown, après avoir dérivé de 190 milles en cape, dans les conditions précisées pendant cette opération, qui a eu pour autre but que de sauver l'*Amérique*, ainsi que sa cargaison.

Le bâtiment a éprouvé des fatigues qui nécessitaient des réparations, a rompu et mis hors de service des grelins, hauban, rade, voiles et divers objets d'armement, dont je me refuse de faire la nomenclature, puisque ces dépenses ordinaires incombent à qui de droit.

A bord, 20 décembre, 1875.

Capitaine FRANGEUL.

La relâche à Queenstown a été effectuée après délibération motivée dont je me réserve de donner de plus amples détails si besoin est.

Je suis parti de Queenstown le 23, à midi, avec coup de vent de S.-S.-O., lequel m'a conduit jusqu'au Sud de Scilly, aujourd'hui la journée du 28, le temps s'est embelli et, dans la nuit, j'ai pris un pilote au cap la Hague et suis entré au Havre le 29, à 2 heures du matin, sans avoir aucun incident fâcheux à relater dans ma navigation.

A bord, le 24 décembre 1875.

E. FRANGEUL.

Les passagers de l'*Amérique*, transbordés sur la *Ville de Brest*, ont débarqué le 24, à neuf heures du matin, sous la tente des transatlantiques.

Avant de descendre sur le quai, ils ont tenu à exprimer au capitaine leur reconnaissance des bons soins qu'il leur avait prodigués.

NÉCROLOGIE.—On annonce la mort du marquis de Saint-Georges, le gentilhomme dont la vie tout entière a été un sourire, et qui s'est éteint le sourire aux lèvres.

De Saint-Geor...ges avait 76 ans ; il avait été le collaborateur d'Halévy, d'Auber, de Scribe, de Grisar, etc.

Voici la liste sommaire de ces ouvrages : *la Reine de Chypre, Guido et Ginevra, la Magicienne, l'Eclair, les Mousquetaires de la reine, le Val d'Andorre, le Planteur, le Carillonneur de Bruges, les Premiers pas du diable, l'Ame en peine, le Corsaire* (ballet), *le Lazarone, Jaquarita, les Diamants de la couronne, Marie Stuart, la Favorite, Mascarille, Lydwin, Maître Claude, le Val d'Andorre*, etc., etc., sans compter ses nouvelles, ses romans, entre autres, *l'Espion du grand monde, les Yeux verts*, etc.

Enfin, c'est Achille Jubinal, l'ancien élève de l'école des Chartes, l'ex-professeur de littérature étrangère à la Faculté de Montpellier, l'érudit, le collectionnaire, l'archéologue, publiciste à son tour ; il représenta pendant de longues années, au corps législatif, sa contrée natale, Bagnères-de-Bigorre.

On annonce aussi la mort du vice-amiral Lalune et du critique musical Alexis Azevedo.

Le plus grand assortiment de chaussures pour hommes et enfants se trouve au Robt. E. Lee, coin Canal et Bourbon et coin Royale et St-Louis.

Décédé hier soir à l'âge de cinquante-cinq ans, Dame Veuve FRANÇOIS THELLY, native de Savoie. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de son fils, sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui mardi. Le convoi funèbre partira de la maison mortuaire rue de Chartres, No 226 entre Dumaine et Ste. Philippe, cette après-midi à trois heures et demie.

Entrepot de Tapis et de Rideaux
VENTE EN GROS ET EN DETAIL
No 17 DE LA RUE DE CHARTRES

TAPIS—Axminster, Velours, Bruxelles, etc.
TOILES CIRÉES—anglaises et américaines.
NATTES—blanches, à carreaux et fantaisie.
STORES—Couvertures de Tables et de Pianos
ETOFFES A RIDEAUX et à Meubles.
RECOUVRETTES, COUVERTURES, etc.
RUBANS, par balle, pièce ou verge.
A. BROUSSEAU & SON.
jan-6i PP

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

Messieurs les Sociétaires sont prévenus qu'une assemblée aura lieu AUJOURD'HUI, à l'asile, à sept heures du soir, pour compléter l'organisation du Bal Anniversaire, qui aura lieu le 5 Février prochain.

La Direction compte sur le concours des Sociétaires et les prie d'être ponctuels.

Par ordre de la Direction.
11janv—1. L.s Secrétaire, L. SIMON.

Société Française de Bienfaisance Mutuelle de Jefferson.—L'assemblée générale trimestrielle est convoquée pour JEUDI prochain, 13 janvier à 7 heures du soir, au local de l'asile Poydras.

Les membres sont priés d'être ponctuels sous peine de l'amende imposée par l'article 23 de notre constitution.

Par ordre du Président.
JOS. NEGUELONA,
11jan—3t Secrétaire.

Cross on Attachment

NOUS annonçons aux membres du Barreau que nous avons sous presse et publierons bientôt

Un Traité sur le Séquestre,
Par Mr. K. A. CROSS,
du Barreau d'Est Féliciana. Des juges éminents déclarent que l'ouvrage de laisse rien à désirer et sera d'un grand secours aux avocats.

Il y est question, incidentellement des ventes, privilèges et hypothèques qui sont en commit ce crédit, et à l'auteur il est référé à bien des autorités.

E. B. BLOOMFIELD & CO., marchands de fournitures de bureaux, éditeurs et marchands d'ouvrages de droit—au No 47 de la rue de Chartres, entre les rues Bonaid et Bienville. 11jan—3t

Société Française de Bienfaisance Mutuelle de Jefferson.

RAPPORT ANNUEL, 1875.

Le Conseil d'Administration arrivé au terme du mandat que vous lui avez confié, a l'honneur de vous soumettre le résultat de ses travaux pour l'année qui vient de s'écouler.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE.

Reçu pendant l'année 1875 :		
Admission	$ 725 00	
Cotisations	2,900 00	
Pic-Nic	109 25	
Diplômes, Brèves, Amendes	26 10	
Intérêts sur $70 à 10 per cent	7 00	
Balance en caisse 1er janvier 1875	5,52 02	$3272 42
A déduire, dépenses pour l'année 1875 :		
Assurance de Mobilier	$ 12 00	
Docteurs	473 00	
Pharmaciens	622 90	
Secrétaire, 3 trimestres	75 00	
Commission, collecteur, 15 pour cent	373 15	
Annonces et impressions	117 70	
Secours en argent	5 00	
Funérailles	200 00	
Actions de la Tombe (remboursées)	250 00	
Secours pour les inondés	20 00	
Divers (taxe frais)	92 70	2138 55
Balance en caisse 1er janvier 1876		$934 07
A y ajouter, actif de la Société :		
Mobilier, Bannière, &c	$ 500 00	
Deux Actions de Banque	50 00	
La Tombe et Terrain	4141 00	
Billets en recouvrement (balance du Collecteur	467 10	
Est recouvre-ment (balance du Secrétaire	25 50	$5466 60
Actif net, 1er janvier 1876		$6120 67
Plus qu'elle a dues jusqu'à ce jour en vie de cotisation	456 00	
Le 1er janvier 1875, la Société se composait de 321 membres. A-t-elle depuis cette époque	21	272 m.
Sur lesquels il faut déduire :		
Décédés	6	
Rayés aux Assemblées gé-nérales	22	
Absents démissionnaires	6	64
Effectif actuel		280 m.
Classés comme suit :		
Membres Actifs	167	
" Honoraires	32	
" Bien-faiteurs	12	
Total égal		206 m.

11jan—2t

Dix-huitième tableau annuel de la compagnie d'assurance HOPE de la Nouvelle-Orléans.

Bureau No 125 rue Canal.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Primes reçues au 31 décembre 1875		$477,707 87
Sur les risques d'incendie	$127,543 00	
Sur les risques maritimes	17,766 70	
Sur les risques de rivière	26,418 66	171,707 87
Pertes payées dans la même période :		
Sur les risques d'incendie	23,972 46	
Sur les risques maritimes	4,625 61	
Sur les risques de rivières	17,640 05	46,238 12
Moins réfaction (Rebate)		22,574 04
Taxes et licences de ville et d'Etat pour 1875 et 1876		18,315 50
Réassurance		16,678 22
Primes remboursées		1,050 91
Frais		3,907 81
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins		13,408 85 71,479 15 117,677 27
Profits		$260,030 60

Réserve pour les risques non expirés au 31 décembre 1875 $25,969 40
Réserve pour pertes en suspens 1,651 12
Dividende de 10 pour cent déclaré ce jour 20,000 00
Réserve pour dépréciation sur l'actif de la Compagnie 12,210 08
$60,030 60

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville	$49,328 77	
Prêts sur nantissement	28,937 16	
Effets pour primes à courte échéance	7,295 31	
Actions de banque et autres actions	31,946 25	
Bien à emparer	34,324 37	
Prime en voie de perception	23,663 90	
En banque	$44,738 88	
Balance dans la banque d'Amérique	242 98-45,299 84	
Total de l'actif		$260,030 60

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD,
Président.
LOUIS BARNETT,
Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce dix janvier 1876.

M. T. DUCROS,
Notaire Public, No 18 rue Royale.

A une assemblée des Directeurs tenue ce jour, il a été

Résolu qu'un Dividende comptant de DIX POUR CENT sur le Capital de la Compagnie, revenant des profits au 31 décembre 1875, soit déclaré, et payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants.

LOUIS BARNETT,
11janv— Secrétaire.

Le Bataillon d'Artillerie Washington donnera un Bal paré et militaire, à la SALLE ST-PATRICK, le MERCREDI 26 Janvier, pour célébrer sa réorganisation.

Le prix du billet d'entrée est fixé à trois piastres pour les cavaliers.

Les demandes d'invitation pour les dames doivent être faites au Comité des invitations au Bal et adressées par la poste à la boîte 522.

11janv—M, S, D et M. PP.

Examinez vos vieilles photographies et envoyez-les à
JOHN H. CLARKE,
101.....rue du Canal.....101

M. CLARKE se charge de faire de grandes copies, cadres, coniser à l'huile, aquarelle ou pastel. Indiquez la couleur des cheveux, des yeux et le teint. Les photographies sont d'une ressemblance frappante.

JOHN H. CLARKE,
au No 101 de la rue du Canal.
8mars—an D

Décédé, dimanche, 9 janvier 1876, à l'âge de quarante-huit ans, JULES LEVY, natif de Nancy, département de la Meurthe, France, résident de la Louisiane depuis 1846.